

## Capsule jurilinguistique

### Faites-vous partie de l'audience de la salle d'audience?

Dans nos milieux bilingues, on entend le terme **audience** employé tantôt dans son sens français, tantôt dans son sens anglais. Voici deux énoncés qui contiennent le mot « audience », utilisé correctement dans un cas et incorrectement dans l'autre :

- Le tribunal a tenu une audience de deux heures qui s'est avérée très mouvementée.
- L'audience a réagi très fortement aux propos du témoin principal.

Voyons la distinction qui existe entre ces deux emplois du mot « audience ».

En français, le mot « audience » possède le sens d'entretien pendant lequel une personne hiérarchiquement élevée entend ou écoute le point de vue ou les prétentions de quelqu'un. On dira, par exemple, que l'ambassadeur a obtenu une audience auprès du premier ministre. Dans le domaine juridique, audience s'entend plus particulièrement d'une séance au cours de laquelle le tribunal entend les témoignages, les plaidoiries des avocats et rend jugement.

Contrairement à son homographe français, le mot anglais *audience* ne revêt pas de sens juridique. Il vise plutôt un groupe de personnes qui assistent à une représentation artistique ou culturelle, ou à un rassemblement politique. Dans le domaine des médias ou des télécommunications, ce sens a pris de l'extension pour désigner le public ou le nombre de personnes qui écoutent une même émission de radio, regardent une même émission de télévision ou lisent la même publication. Pour rendre ces divers sens, on emploiera en français, les équivalents **assistance, auditoire, public, spectateurs, auditeurs** ou **lectorat**, selon le contexte.

En outre, comme en français, le terme anglais *audience* revêt le sens d'entretien officiel avec une personne en situation d'autorité.

Pour en revenir à nos énoncés de départ, on pourra constater que le deuxième est fautif et que l'on dispose des possibilités suivantes :

- Le **public** a réagi très fortement aux propos du témoin principal.
- L'**auditoire** a réagi très fortement aux propos du témoin principal.
- L'**assistance** a réagi très fortement aux propos du témoin principal.

#### Remerciements

L'Université de Saint-Boniface remercie Justice Canada de son appui financier à la préparation de ce juricourriel.

\*Pour ce qui est de la distinction entre les termes **audience** et **audition**, on consultera le point de langue intitulé « **Audience et audition : entendons-nous sur leur sens respectif** ». (En ligne : <https://ustboniface.ca/crfj/file/capsule-linguistique/audienceetaudition.pdf>)

#### **Remerciements**

L'Université de Saint-Boniface remercie Justice Canada de son appui financier à la préparation de ce juricourriel.